

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2010 et 2009

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers audités ci-joints du Régime fiduciaire d'épargne-études Global (le « Régime ») ont été dressés par la direction de Global et approuvés par le Conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation »). La responsabilité de l'intégrité de l'information contenue dans ces états financiers incombe à la direction.

Il incombe au Conseil d'administration d'examiner et d'approuver ces états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités à l'égard de l'information financière. Le Régime fiduciaire d'épargne-études Global, par l'entremise de la Société de commercialisation de fonds d'épargne-études Global, qui administre le régime, a mis en place des processus adéquats pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière publiée.

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour le régime sont décrites à la Note 2 afférente aux états financiers.

Deloitte & Touche s.r.l. est l'auditeur externe du Régime. Ses experts-comptables ont procédé à l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin d'exprimer leur opinion aux administrateurs de la Fondation concernant ces états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,



**Sam Bouji**  
*Chef de la direction*



**Frank Gataveckas**  
*Administrateur*

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## Aux administrateurs de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et de Global Growth Assets Inc. :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime fiduciaire d'épargne-études Global (le « Régime »), qui comprennent l'état du portefeuille de placements au 31 décembre 2010, les états de l'actif net aux 31 décembre 2010 et 2009, les états des résultats et l'état de l'évolution de l'actif net pour les exercices précités, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation, et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires afin d'assurer la préparation d'états financiers qui sont exempts d'inexactitudes importantes, que de telles inexactitudes soient attribuables à la fraude ou à une erreur.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion concernant ces états financiers en nous fondant sur notre audit. Notre audit a été effectué conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces principes comptables exigent que nous nous conformions à des principes d'éthique et que l'audit soit planifié et exécuté de manière à offrir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Tout audit comprend des procédures visant à obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Le choix des procédures à adopter est basé sur l'avis de l'auditeur, y compris l'analyse du risque d'inexactitudes importantes dans les états financiers, que de telles inexactitudes soient attribuables à la fraude ou à une erreur. Une analyse des risques effectuée par

L'auditeur doit tenir compte des contrôles internes mis en place par l'entité pour la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin d'élaborer des procédures d'audit pertinentes selon les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de tels contrôles internes de l'entité. Tout audit étudie également l'adéquation des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables effectuées par la direction, ainsi que l'appréciation de la présentation de l'information financière en général.

Nous croyons que les éléments probants obtenus par nos procédures sont suffisants et adéquats pour servir de fondement à notre opinion.

### Notre avis

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Régime aux 31 décembre 2010 et 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Deloitte & Touche LLP*

Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 22 mars 2011  
Toronto (Ontario)

## Régime fiduciaire d'épargne-études Global États de l'actif net

Aux 31 décembre 2010 et 2009

Actif	2010 \$	2009 \$
<b>Encaisse et placements à court terme</b>	<b>18 711 087</b>	14 150 005
<b>Placements - à la juste valeur</b> (coût : 332 754 153 \$; 284 877 098 \$ pour 2009)	<b>342 507 376</b>	285 852 540
<b>Subvention à recevoir</b> (Tableau 2)	<b>2 020 159</b>	-
<b>Intérêts courus</b>	<b>2 020 454</b>	2 035 573
	<u><b>365 259 076</b></u>	<u>302 038 118</u>

### Passif

<b>Comptes créditeurs</b> (note 3)	<b>802 802</b>	609 406
<b>Achat de placements à payer</b>	<b>5 004 782</b>	9 093 629
<b>Compte d'épargne des souscripteurs</b> (note 4) (Tableau 2)	<b>225 651 083</b>	191 169 728
	<u><b>231 458 667</b></u>	<u>200 872 763</u>

<b>Actif net</b>	<u><b>133 800 409</b></u>	<u>101 165 355</u>
------------------	---------------------------	--------------------

### Représenté par

Cumul des dépôts provenant des subventions gouvernementales (Tableau 2)	<b>84 565 538</b>	67 977 109
Revenu de placement cumulé et non distribués et gains réalisés sur les placements (Tableau 2)	<b>39 476 068</b>	32 212 803
Plus-value non réalisée des placements	<b>9 758 803</b>	975 443
	<u><b>133 800 409</b></u>	<u>101 165 355</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par le Conseil de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global



**Sam Bouji**  
*Administrateur*



**Frank Gataveckas**  
*Administrateur*

Approuvé par le Conseil de Global Growth Assets Inc.



**Sam Bouji**  
*Administrateur*



**Glenn Moore**  
*Administrateur*

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Régime fiduciaire d'épargne-études Global États des résultats

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

	2010	2009
	\$	\$
<b>Revenu de placement</b>		
Intérêts	<u>14 332 519</u>	<u>11 821 264</u>
<b>Charges</b>		
Frais d'administration (note 3)	3 423 162	2 634 572
Honoraires d'audit	78 758	60 000
Comité d'examen indépendant	4 500	-
Autres frais	<u>464 815</u>	<u>167 220</u>
	<u>3 971 235</u>	<u>2 861 792</u>
<b>Revenu de placement nets</b>	<u>10 361 284</u>	<u>8 959 472</u>
<b>Gains réalisés et non réalisés sur placements</b>		
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements	(209 069)	1 372 661
Augmentation (diminution) de la plus- value non réalisée des placements	<u>8 783 360</u>	<u>(779 609)</u>
<b>Gains nets réalisés et non réalisés sur les placements</b>	<u>8 574 291</u>	<u>593 052</u>
<b>Augmentation de l'actif net liée aux activités de l'exercice</b>	<u>18 935 575</u>	<u>9 552 524</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Régime fiduciaire d'épargne-études Global États de l'évolution de l'actif net

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

	2010	2009
	\$	\$
<b>Augmentation de l'actif net liée aux activités de l'exercice</b>	<u>18 935 575</u>	<u>9 552 524</u>
<b>Subventions gouvernementales reçues (note 5)</b>		
Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCÉE »)	<u>13 234 712</u>	<u>10 702 646</u>
Bon d'études canadien (« BEC »)	<u>3 094 677</u>	<u>2 425 102</u>
Subvention d'épargne- études du centenaire de l'Alberta (« ACES »)	<u>2 305 859</u>	<u>1 946 909</u>
Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »)	<u>672 832</u>	<u>662 094</u>
<b>Paiements à des personnes désignées</b>		
Paiements d'aide aux études	<u>(2 292 110)</u>	<u>(2 055 661)</u>
Subventions gouvernementales	<u>(2 719 652)</u>	<u>(2 302 076)</u>
Produits financiers des subventions gouvernementales	<u>(596 839)</u>	<u>(496 953)</u>
<b>Augmentation de l'actif net pour l'exercice</b>	<u>32 635 054</u>	<u>20 434 585</u>
<b>Actif net au début de l'exercice</b>	<u>101 165 355</u>	<u>80 730 770</u>
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<u>133 800 409</u>	<u>101 165 355</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Régime fiduciaire d'épargne-études Global États du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2010

### Placements des subventions gouvernementales - (24,0 %)

#### Titres gouvernementaux - 5,5 %

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Fiducie du Canada pour l'habitation, OTV, échéant le 15 mars 2015	7 600 000	7 619 149	7 617 807
Fiducie du Canada pour l'habitation, OTV, échéant le 15 septembre 2015	11 120 000	11 133 177	11 135 868
Gouvernement du Canada, 2,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2012	310 000	308 698	311 916
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,75 %, échéant le 15 septembre 2014	390 000	391 330	396 322
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,70 %, échéant le 15 décembre 2013	390 000	387 569	395 353
Total des titres gouvernementaux		<u>19 839 923</u>	<u>19 857 265</u>

#### Titres des provinces - 11,2 %

BC Municipal Fin Auth, 4,6%, échéant le 23 avril 2018	1 290 000	1 284 995	1 381 495
Province de la C.-B., 3,7 %, échéant le 18 décembre 2020	1 460 000	1 439 677	1 454 862
Province de la C.-B., 5,7 %, échéant le 18 juin 2029	2 130 000	2 331 200	2 546 498
Ville de Toronto, 4,95 %, échéant le 27 juin 2018	1 195 000	1 191 367	1 283 805
Hydro-Québec, 11 %, échéant le 15 août 2020	1 910 000	2 972 496	2 993 732
Province d'Ontario, 4,2 %, échéant le 8 mars 2018	1 190 000	1 228 094	1 251 486
Province d'Ontario, 4,4 %, échéant le 2 juin 2019	1 640 000	1 713 516	1 727 979
Province d'Ontario, 6,5 %, échéant le 8 mars 2029	11 915 000	14 461 073	15 284 800
Province de Québec, 4,5 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2018	4 830 000	4 954 853	5 146 607
Province de Québec, 4,5 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2019	3 925 000	4 101 597	4 143 422
Province de Québec, 6,0 %, échéant le 1 <sup>er</sup> octobre 2012	1 510 000	1 631 802	1 617 370
Province de la C.-B., 4,1 %, échéant le 18 décembre 2019	100 000	100 786	103 630
Province du Manitoba, 4,15 %, échéant le 3 juin 2018	100 000	100 650	103 160
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,15 %, échéant le 25 novembre 2019	100 000	100 900	103 236
Province d'Ontario (paiement d'intérêt générique), échéant le 2 décembre 2013	260 000	229 931	242 513
Province d'Ontario, 3,25 %, échéant le 8 septembre 2014	350 000	355 689	359 573
Province de Québec, (paiement d'intérêt générique), échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2012	325 000	306 478	316 613
Province de Québec, (paiement d'intérêt générique), échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2014	325 000	279 383	297 237
Province du Nouveau-Brunswick, 4,65 %, échéant le 26 septembre 2035	90 000	89 010	92 740
Total des titres des provinces		<u>38 873 498</u>	<u>40 450 758</u>

#### Titres des institutions financières - 5,3 %

Banque de Montréal, 5,04 %, échéant le 4 septembre 2012	1 600 000	1 717 584	1 675 669
Banque de Montréal, 6,02 %, échéant le 2 mai 2018	1 500 000	1 651 545	1 699 812
Banque Scotia, 4,94 %, échéant le 15 avril 2014-2019	1 000 000	1 058 250	1 059 044
CIBC, 5 %, échéant le 10 septembre 2012	1 100 000	1 121 454	1 151 703
Fiducie de capital CIBC, 9,976 %, échéant le 30 juin 2019-2108	900 000	1 201 527	1 138 389
Financement GE Capital Canada, 5,685 %, échéant le 10 septembre 2019	650 000	682 507	698 816
Great-West Lifeco, 6,67 %, échéant le 21 mars 2033	1 000 000	1 099 000	1 121 312
La Financière Manuvie, 4,896 %, échéant le 2 juin 2014	1 000 000	1 048 940	1 043 386

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Régime fiduciaire d'épargne-études Global États du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2010

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Banque Nationale, 4,926 %, échéant le 22 décembre 2014-2019	1 000 000	1 055 120	1 060 162
Banque Royale du Canada, 3,18 % échéant le 16 mars 2015	1 500 000	1 499 445	1 512 342
Banque Royale du Canada, 5 %, échéant le 6 juin 2013-2018	600 000	638 250	632 682
Fiducie de catégorie 1 de la Banque Scotia, 7,802 %, échéant le 30 juin 2019-2108	600 000	657 408	690 924
La Financière Sun Life, 4,95 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2016-2036	1 000 000	1 021 900	1 028 716
La Banque Toronto-Dominion, 4,779 %, échéant le 14 décembre 2016-2105	2 000 000	1 818 356	2 078 754
American Express Canada, 4,85 %, échéant le 3 octobre 2014	325 000	327 600	342 318
Bank of America Corp., 4,36 %, échéant le 21 septembre 2015	150 000	145 647	146 671
Banque Scotia, 3,03 %, échéant le 4 juin 2012	650 000	663 293	659 437
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,05 %, échéant le 3 juin 2013	650 000	655 168	660 387
Desjardins Capital, 5,19 %, échéant le 5 mai 2020	200 000	203 950	210 836
Financement GE Capital Canada, 4,55 %, échéant le 17 janvier 2017	250 000	255 313	255 581
Banque Royale du Canada, 3,66 %, échéant le 25 janvier 2017	200 000	198 300	201 603
Banque Royale du Canada, 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	185 000	194 620	189 160
Total des titres des institutions financières		<u>18 915 176</u>	<u>19 257 704</u>

### Billets à capital protégé - 2,0 %

BNP Paribas, Millenium Comm. rend. exc. USD, échéant le 10 novembre 2014	1 450 000	1 450 000	1 369 960
Banque Royale du Canada, billet à rendement amélioré, échéant le 27 novembre 2014	2 900 000	2 900 000	2 937 120
La Banque Toronto-Dominion, billets actions canadiennes à coupon variable, échéant le 3 décembre 2012	2 900 000	<u>2 900 000</u>	<u>2 874 190</u>
Total des billets à capital protégé		<u>7 250 000</u>	<u>7 181 270</u>

### Total des placements des subventions gouvernementales

84 878 596    86 746 997

### Placements des cotisations des souscripteurs - (70,8 %)

#### Titres des organismes gouvernementaux - 13,8 %

Fiducie du Canada pour l'habitation, OTV, échéant le 15 mars 2015	17 850 000	17 894 999	17 891 823
Fiducie du Canada pour l'habitation, OTV, échéant le 15 septembre 2015	29 300 000	29 336 041	29 341 811
Gouvernement du Canada, 2,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2012	780 000	776 724	784 820
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,75 %, échéant le 15 septembre 2014	960 000	963 274	975 561
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,70 %, échéant le 15 décembre 2013	960 000	<u>953 696</u>	<u>973 177</u>
Total des titres gouvernementaux		<u>49 924 734</u>	<u>49 967 192</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Régime fiduciaire d'épargne-études Global États du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2010

### Titres des provinces - 28,9 %

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
BC Municipal Fin Auth, 4,6%, échéant le 23 avril 2018	3 230 000	3 217 468	3 459 091
Province de la C.-B., 3,7 %, échéant le 18 décembre 2020	7 280 000	7 178 662	7 254 382
Province de la C.-B., 5,7 %, échéant le 18 juin 2029	5 495 000	6 007 365	6 569 487
Ville de Toronto, 4,95 %, échéant le 27 juin 2018	2 935 000	2 926 078	3 153 112
Hydro-Québec, 11 %, échéant le 15 août 2020	4 615 000	7 182 885	7 233 546
Province d'Ontario, 4,2 %, échéant le 8 mars 2018	3 340 000	3 468 091	3 512 574
Province d'Ontario, 4,4 %, échéant le 2 juin 2019	1 385 000	1 444 140	1 459 300
Province d'Ontario, 6,5 %, échéant le 8 mars 2029	30 460 000	37 141 127	39 074 697
Province de Québec, 4,5 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2018	14 255 000	14 682 411	15 189 415
Province de Québec, 4,5 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2019	10 325 000	10 795 384	10 899 576
Province d'Ontario, 5,375 %, échéant le 2 décembre 2012	2 300 000	2 373 404	2 451 340
Province de la C.-B., 4,1 %, échéant le 18 décembre 2019	250 000	251 965	259 076
Province du Manitoba, 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	250 000	251 625	257 900
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,15 %, échéant le 25 novembre 2019	250 000	252 250	258 090
Province d'Ontario, (paiement d'intérêt générique), échéant le 2 décembre 2013	640 000	565 984	596 956
Province d'Ontario, 3,25 %, échéant le 8 septembre 2014	850 000	863 817	873 248
Province de Québec, (paiement d'intérêt générique), échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2012	800 000	754 408	779 354
Province de Québec, (paiement d'intérêt générique), échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2014	800 000	687 712	731 660
Province du Nouveau-Brunswick, 4,65 %, échéant le 26 septembre 2035	225 000	222 525	231 849
Total des titres des provinces		<u>100 267 301</u>	<u>104 244 652</u>

### Titres des institutions financières - 20,6 %

Banque de Montréal, 5,04 %, échéant le 4 septembre 2012	4 500 000	4 830 705	4 712 819
Banque de Montréal, 6,02 %, échéant le 2 mai 2018	3 000 000	3 303 090	3 399 624
Banque Scotia, 4,94 %, échéant le 15 avril 2014-2019	2 700 000	2 857 275	2 859 419
CIBC, 5 %, échéant le 10 septembre 2012	4 500 000	4 598 190	4 711 514
Fiducie de capital CIBC, 9,976 %, échéant le 30 juin 2019-2108	2 000 000	2 670 060	2 529 754
Great-West Lifeco, 6,67 %, échéant le 21 mars 2033	3 000 000	3 297 000	3 363 936
La Financière Manuvie, 4,896 %, échéant le 2 juin 2014	3 000 000	3 146 820	3 130 158
Banque Nationale, 4,926 %, échéant le 22 décembre 2014-2019	3 000 000	3 165 360	3 180 486
Banque Royale du Canada, 3,18 % échéant le 16 mars 2015	3 250 000	3 248 798	3 276 741
Banque Royale du Canada, 5 %, échéant le 6 juin 2013-2018	1 500 000	1 595 625	1 581 705
Fiducie de catégorie 1 de la Banque Scotia, 7,802 %, échéant le 30 juin 2019-2108	1 800 000	1 972 224	2 072 772
La Financière Sun Life, 4,95 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2016-2036	3 000 000	3 065 700	3 086 148
La Banque Toronto-Dominion, 4,779 %, échéant le 14 décembre 2016-2105	4 500 000	4 119 969	4 677 197
American Express Canada, 4,85 %, échéant le 3 octobre 2014	800 000	806 400	842 630
Bank of America Corp, 4,36 %, échéant le 21 septembre 2015	340 000	330 133	332 454
Banque Scotia, 3,03 %, échéant le 4 juin 2012	1 600 000	1 632 720	1 623 229
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,05 %, échéant le 3 juin 2013	1 600 000	1 612 720	1 625 568
Desjardins Capital, 5,19 %, échéant le 5 mai 2020	500 000	509 875	527 091
Financement GE Capital Canada, 4,55 %, échéant le 17 janvier 2017	615 000	628 069	628 729

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Régime fiduciaire d'épargne-études Global États du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2010

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Banque Royale du Canada, 3,66 %, échéant le 25 janvier 2017	500 000	495 750	504 007
Banque Royale du Canada, 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	520 000	547 040	531 694
Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada, 11 %, échéant le 27 février 2019	10 000 000	10 000 000	11 902 761
Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada, 11 %, échéant le 30 avril 2019	10 000 000	10 000 000	11 682 757
Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada, 11 %, échéant le 30 juin 2019	1 500 000	1 500 000	1 705 222
Total des titres des institutions financières		<u>69 933 523</u>	<u>74 488 411</u>
<b>Billets à capital protégé - 7,5 %</b>			
Banque Scotia, billets de dépôt Global Alpha de série 1, échéant le 29 août 2014	10 000 000	10 000 000	9 478 394
BNP Paribas Millenium Comm. rend. exc. USD, échéant le 10 novembre 2014	3 550 000	3 550 000	3 354 040
Banque Royale du Canada, billet à rendement amélioré, échéant le 27 novembre 2014	7 100 000	7 100 000	7 190 880
La Banque Toronto-Dominion billets actions canadiennes à coupon variable, échéant le 3 décembre 2012	7 100 000	7 100 000	7 036 810
Total des billets à capital protégé		<u>27 750 000</u>	<u>27 060 124</u>
<b>Total des placements des cotisations des souscripteurs</b>		<u>247 875 557</u>	<u>255 760 379</u>
<b>Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales - (94,8 %)</b>		332 754 153	342 507 376
<b>Trésorerie (1,6 %)</b>		5 628 819	5 628 819
<b>Équivalents de trésorerie (3,6 %)</b>		13 076 689	13 082 268
<b>Total du portefeuille de placements</b>		<u>351 459 661</u>	<u>361 218 463</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Régime fiduciaire d'épargne-études Global

### Tableau 1 - Tableau des contrats d'aide financière à l'éducation

Aux 31 décembre 2010 et 2009

Année d'admissibilité	Nombre de parts en circulation	Capital plus	Subventions gouvernementales plus	Total
		revenu cumulé	revenu cumulé	
		\$	\$	\$
2000	58	35 852	7 906	43 759
2001	48	18 089	3 412	21 501
2002	174	10 005	2 592	12 597
2003	887	84 326	14 643	98 969
2004	2 202	215 947	35 731	251 677
2005	3 120	420 499	81 117	501 615
2006	6 307	751 838	140 632	892 470
2007	12 225	1 274 130	238 905	1 513 035
2008	22 063	2 211 646	439 348	2 650 994
2009	30 357	4 193 665	897 446	5 091 111
2010	44 947	8 943 592	2 049 940	10 993 533
2011	56 358	17 872 944	4 238 191	22 111 135
2012	73 058	21 040 643	5 310 830	26 351 473
2013	81 142	20 414 776	5 455 164	25 869 940
2014	90 638	20 607 627	5 782 832	26 390 458
2015	102 019	20 100 076	5 961 193	26 061 269
2016	108 650	19 139 988	5 901 097	25 041 085
2017	114 128	17 863 141	5 658 433	23 521 573
2018	124 896	17 437 115	5 762 623	23 199 738
2019	125 619	15 863 513	5 390 005	21 253 518
2020	142 034	15 844 014	5 591 924	21 435 937
2021	141 344	13 201 706	5 130 969	18 332 675
2022	148 806	11 676 362	6 471 332	18 147 694
2023	154 377	9 069 467	6 435 010	15 504 477
2024	166 550	7 141 394	5 952 196	13 093 590
2025	168 748	4 793 098	5 139 430	9 932 529
2026	152 270	2 041 748	3 765 353	5 807 101
2027	120 777	456 723	1 980 079	2 436 801
2028	73 772	153 232	607 866	761 098
2029	11 000	9 722	197 412	207 134
2030	9 157	380	110 426	110 806
2031	6 554	247	30 990	31 238
31 déc. 2010	2 294 284	252 887 505	94 785 024	347 672 530
31 déc. 2009	2 093 835	214 365 718	76 993 922	291 359 640

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Régime fiduciaire d'épargne-études Global

### Tableau 2 - Rapprochement des contrats d'aide financière à l'éducation

Aux 31 décembre 2010 et 2009

Le tableau ci-après présente un sommaire des contrats d'aide à l'éducation :

Contrats à l'ouverture	Contrats entrés	Contrats sortis	Contrats à la fermeture
70 127	8 010	3 523	74 614
64 254	9 324	3 451	70 127

Légende :	2010	2009
-----------	------	------

Le tableau ci-après présente un rapprochement du tableau 1 et de l'état de l'actif net

	<b>2010</b>	2009
	<b>\$</b>	<b>\$</b>

Capital total, subventions gouvernementales et revenu de placement cumulé (Tableau 1)

<b>347 672 530</b>	<b>291 359 640</b>
--------------------	--------------------

Composition de l'actif net dans les états :

Compte d'épargne des souscripteurs	<b>225 651 083</b>	191 169 728
Cumul des dépôts provenant des subventions gouvernementales	<b>84 565 538</b>	67 977 109

Revenu de placement cumulé et non distribués et gains réalisés sur les placements

<b>39 476 068</b>	<b>32 212 803</b>
<b>349 692 689</b>	<b>291 359 640</b>

Moins : Subventions gouvernementales à recevoir

<b>2 020 159</b>	-
<b>347 672 530</b>	<b>291 359 640</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS - 31 décembre 2010

## 1. Organisation et généralités

Le Régime fiduciaire d'épargne-études Global (le « Régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il était géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation »), jusqu'au 28 septembre 2010. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions, en vertu des lois du Canada.

En raison de la mise en vigueur, le 28 septembre 2010, du Règlement 31-103 par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CMVO »), la Fondation a choisi de retenir les services de Global Growth Assets Inc. (GGAI) à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime. Aucun changement n'a été apporté au rôle ni aux fonctions du fiduciaire, du dépositaire, du placeur, des conseillers en gestion du portefeuille ou du Comité d'examen indépendant.

Le Régime fournit une aide financière pour l'éducation postsecondaire des personnes désignées dans le cadre de contrats d'aide financière à l'éducation (les « contrats d'AFÉ »). La Société de commercialisation de fonds d'épargne-études Global (la « SCFÉÉG »), société de régime fédéral constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est le placeur inscrit du régime.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat d'AFÉ par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats d'AFÉ puissent être soumis à l'ARC aux fins d'inscription à titre de Régime enregistré d'épargne-études (« REÉÉ »). Le Régime est un régime d'épargne-études et non un REÉÉ. Un contrat d'AFÉ ne constitue pas un REÉÉ tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR ») ne sont pas satisfaites.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats d'AFÉ avec la Fondation. Aux termes du contrat d'AFÉ, le souscripteur achète des parts du

Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du régime, tel qu'il est stipulé dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés aux personnes désignées, conformément aux modalités du contrat d'AFÉ.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

### Règles comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »), tel qu'ils sont définis dans le *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (le « Manuel de l'ICCA »).

### Utilisation d'estimations comptables

La préparation des états financiers, selon les PCGR, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés. Parmi les estimations importantes, mentionnons l'évaluation des billets à capital protégé (les « BCP ») et des obligations illiquides. En réalité, les résultats peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être considérables.

Ce qui suit résume les principales conventions comptables appliquées par le Régime.

### Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont constatées dans l'état de l'évolution de l'actif net en tant qu'augmentation directe de l'actif net du Régime. Les subventions gouvernementales auxquelles le Régime a soumis une demande au nom d'un titulaire individuel sont désormais consignées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, puisque le montant reçu dépend du statut fiscal de chaque titulaire individuel.

### Compte d'épargne des souscripteurs

Le solde du compte d'épargne des souscripteurs ne présente que les sommes reçues des souscripteurs moins les déductions; il ne tient pas compte des sommes à recevoir liées aux contrats en instance. Le

compte d'épargne des souscripteurs satisfait aux critères de définition d'un passif et a donc été constaté comme tel dans l'état de l'actif net.

### **Déductions des dépôts des souscripteurs**

La Fondation fait des prélèvements sur les dépôts effectués par les souscripteurs pour couvrir les frais pour services spéciaux, les frais de dépôt, les frais d'adhésion et, le cas échéant, les primes d'assurance, avant de verser le solde des dépôts dans le compte d'épargne des souscripteurs.

### **Frais d'adhésion**

Les frais d'adhésion sont requis et sont prélevés à même la cotisation initiale pour chaque contrat de régime d'épargne-études. La structure des frais du Programme pour promoteurs est basée sur les frais de gestion.

Les frais d'adhésion perçus au cours de la période de référence sont versés à la SCFÉÉG au nom de la Fondation. La Fondation retient 3 % des frais d'adhésion nets perçus et 25 % des frais d'administration nets. Le remboursement des frais d'adhésion incombe uniquement à la Fondation; ni le Régime ni la SCFÉÉG n'est tenu de rembourser des frais d'adhésion.

### **Placements**

Les placements dans les obligations sont constatés à leur juste valeur, déterminée selon leur cours acheteur à la fin de l'exercice. Les billets à capital protégé (les « BCP ») sont des titres de créance hybrides émis par des gouvernements, des banques à charte canadiennes et des sociétés de fiducie et de prêt autorisées qui ont des composantes incorporées qui changent le profil risque-rendement du titre. Cette catégorie comprend des billets structurés; il s'agit de titres de créance dont le taux de rendement est basé sur des indices ou sur le rendement de titres sous-jacents plutôt que sur des paiements d'intérêts typiques. Les BCP sont comptabilisés à la juste valeur à l'aide de méthodes d'établissement de prix établies par la direction et décrites dans la note 6.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction. Le revenu d'intérêts est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains (pertes) réalisés ou non réalisés sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

### **Placements à court terme**

Les placements à court terme sont constitués de placements dans des fonds du marché monétaire et dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada échéant dans les 90 jours suivant la date des états de l'actif net. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

### **Impôt sur le revenu**

Le Régime est exempt de l'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 146.1 de la LIR. Le revenu généré sur le compte d'épargne des souscripteurs est exempt de l'impôt sur le revenu en vertu de la LIR. Les paiements d'aide aux études et tout le revenu de placement cumulé versés aux personnes désignées admissibles seront inclus dans leur revenu personnel aux fins d'imposition.

Les montants déposés par les souscripteurs ne sont pas déductibles par les souscripteurs aux fins d'impôts et ne sont donc pas imposables après être versés aux personnes désignées.

Les revenus versés aux souscripteurs sont considérés comme des paiements du revenu accumulés (« PRA ») donc ils sont assujettis à des impôts.

### **Dons**

La Fondation, au nom du Régime et en conformité avec des lignes directrices du gouvernement et le Prospectus du Régime, cède des revenus générés par les fonds de subventions et les dépôts dans des régimes résiliés, sous forme de don à un établissement scolaire. Les revenus d'intérêts confisqués de tels régimes résiliés depuis leur instauration jusqu'à la fin de 2010 ont été payés à des établissements d'enseignement désignés par la Fondation.

## Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes, qui comprennent les fonds de placement, sont obligées de préparer leurs états financiers en accord avec les IFRS, tels qu'ils sont émis par l'International Accounting Standards Board (l' « ASB »), pour les exercices ouverts le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le 7 septembre 2010, l'IASB a approuvé un report facultatif d'un an pour l'adoption des IFRS par les sociétés de placement appliquant la Note d'orientation NOC-18 concernant les sociétés de placement, jusqu'aux exercices ouverts le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le 12 janvier 2011, l'IASB a approuvé un prolongement d'un an de ce report facultatif, jusqu'aux exercices ouverts le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ainsi, le Régime adoptera les IFRS pour son exercice commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et il émettra ses premiers états financiers en conformité avec les IFRS, y compris l'information comparative, pour la période intermédiaire se terminant le 30 juin 2013.

### 3. Opérations entre apparentés

a) La Fondation est le promoteur du Régime et a été l'administrateur du Régime jusqu'au 28 septembre 2010. En contrepartie des services d'administration qu'il fournit, l'administrateur est en droit de percevoir des frais d'administration correspondant à 1 % par année de l'actif du Régime. Ces frais d'administration de 1 % comprennent les honoraires du fiduciaire, les honoraires du dépositaire et les frais de gestion des placements. Les frais d'administration et les frais de dépôt sont remis à la SCFÉÉG au nom de GGAI. GGAI retient 25 % des frais d'administration nets et la Fondation retient 3 % des frais d'adhésion nets versés à la SCFÉÉG, lesquels représentent les cotisations de la SCFÉÉG au Fonds complémentaire de la Fondation. Les comptes créditeurs du Régime comprennent un montant de 313 602 \$ (315 372 \$ en 2009), qui est payable à la Fondation.

- b) La SCFÉÉG reçoit des souscripteurs des frais d'adhésion qui sont déduits des dépôts qu'effectuent les souscripteurs. De plus, la Fondation remet à la SCFÉÉG de 20 % à 40 % des primes que paient les souscripteurs pour l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- c) Les frais pour services spéciaux correspondent surtout aux montants facturés aux souscripteurs en raison de chèques sans fonds; ces frais sont remis par GGAI à la SCFÉÉG.

### 4. Compte d'épargne des souscripteurs

Les variations du compte d'épargne des souscripteurs pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Compte d'épargne des souscripteurs - au début de l'exercice	191 169 728	159 497 987
Dépôts des souscripteurs	68 275 359	63 110 391
Frais d'adhésion (note 3)	(14 134 986)	(14 292 782)
Frais de dépôt (note 3)	(757 706)	(704 826)
Primes d'assurance (note 3)	(382 716)	(360 247)
Frais pour services spéciaux (note 3)	(310 050)	(300 645)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du remboursement des dépôts	(18 208 546)	(15 780 150)
Compte d'épargne des souscripteurs - à la fin de l'exercice	<u>225 651 083</u>	<u>191 169 728</u>

### 5. Subventions gouvernementales

#### Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCÉÉ »)

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant des subventions d'épargne-études en sus des cotisations aux REÉÉ effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCÉÉ maximale correspond à 20 % des cotisations versées à un REÉÉ, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par enfant. Depuis 2004, une SCÉÉ additionnelle peut s'ajouter. Celle-ci est fondée sur des cotisations

annuelles à un REÉÉ d'un maximum de 500 \$ et est calculé selon un taux de 10 % ou de 20 % moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net.

La SCÉÉ viagère maximale est de 7 200 \$. À l'échéance d'un contrat d'AFÉ et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, la SCÉÉ ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide à l'éducation versés aux étudiants admissibles.

### **Bon d'études canadien (« BÉC »)**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, le BÉC a été instauré pour fournir une source d'épargnes-études aux enfants de familles à faible revenu.

Chaque enfant né le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ou après cette date est admissible au BÉC pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance, inclusivement.

Un BÉC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité au supplément de la PNE, laquelle pourrait être toute année à partir de l'année de naissance jusqu'à l'année du 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement.

Les BÉC ultérieurs seront d'un montant de 100 \$ et seront versés au nom de tout enfant pour chaque année dans laquelle sa famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement.

Les versements maximums du BÉC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

### **Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (« ACES »)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, en vertu du Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (« ACES »), le gouvernement de l'Alberta cotise 500 \$ au Régime enregistré d'épargne-études (« REÉÉ ») de chaque enfant né de parents résidents de l'Alberta en 2005 ou plus tard.

À compter de 2005, les enfants âgés de 8, 11 et 14 ans inscrits dans une école albertaine et dont les parents sont résidents de l'Alberta sont admissibles à une subvention de 100 \$. Un enfant ne devra pas avoir reçu de subventions antérieures afin d'être admissible à des subventions ultérieures. Les fonds peuvent être transférés à une sœur ou à un frère.

Tous les enfants nés en 2005 ou plus tard de parents qui résident en Alberta, ou qui ont été adoptés par des résidents de l'Alberta, sont admissibles à la subvention initiale de 500 \$.

Les enfants nés ou adoptés hors de l'Alberta dont un parent ou tuteur devient par la suite un résident de l'Alberta sont admissibles à la subvention.

### **Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQÉÉ »)**

L'IQÉÉ est un incitatif fiscal conçu pour les familles québécoises en vertu duquel le gouvernement offre des avantages liés aux REÉÉ. Entré en vigueur le 21 février 2007, il est soumis aux critères établis par la SCÉÉ et il comporte un crédit d'impôt remboursable, versé directement dans les REÉÉ. L'IQÉÉ paie un montant additionnel égal à 50 % des allocations de SCÉÉ versées aux personnes désignées admissibles. Le maximum viager par personne désignée de l'IQÉÉ est de 3 600 \$ et le programme comprend des dispositions de report de la capacité de cotisation et de bonification pour les familles à faible revenu.

## **6. Juste valeur des instruments financiers**

Le Régime a l'obligation de divulguer ses évaluations des justes valeurs constatées dans l'état de l'actif net dans le cadre d'une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur selon trois niveaux généraux. Les placements évalués à la juste valeur sont classés à l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en fonction du plus bas niveau de données ayant une importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les données ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres

n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs comprend les trois niveaux suivants :

Niveau 1 - Prix cotés (non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques).

Niveau 2 - Données autres que les prix cotés dans les données de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (déterminées à partir des prix).

Niveau 3 - Données significatives pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le tableau suivant montre les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

#### Actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2010

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse et placements à court terme	5 628 819	13 082 268	-	18 711 087
Titres à revenu fixe	-	282 975 242	25 290 740	308 265 982
BCP	-	-	34 241 394	34 241 394
Total	5 628 819	296 057 510	59 532 134	361 218 463

#### Actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2009

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse et placements à court terme	3 607 265	10 542 740	-	14 150 005
Titres à revenu fixe	-	232 051 769	20 847 271	252 899 040
BCP	-	24 580 500	8 373 000	32 953 500
Total	3 607 265	267 175 009	29 220 271	300 002 545

#### Report lié aux titres de niveau 3

Solde d'ouverture	29 220 271 \$
Achats	1 500 000
Transferts	24 580 500
Ventes	-
Gains réalisés sur les ventes	-
Augmentation des gains non réalisés	4 231 363
Solde de clôture	59 532 134 \$

Les instruments financiers classés au niveau 3 représentent les placements du Régime dans certains BCP et dans les obligations de la Banque Pacifique et de l'ouest du Canada. Les prix de tels titres sont basés sur des modèles d'évaluation. La principale donnée non observable utilisée dans l'évaluation est le rendement utilisé pour évaluer les titres. La direction estime qu'une augmentation ou une diminution de 1 % des rendements utilisés par la direction ferait augmenter ou diminuer les actifs nets d'environ 1 094 000 \$. Les BCP antérieurement classés au niveau 2 étaient évalués en fonction des cours acheteurs obtenus dans des marchés secondaires. En 2010, ces BCP ont été transférés au niveau 3 à la suite d'une modification du modèle d'évaluation.

## 7. Risques associés aux instruments financiers et à la gestion des capitaux

### Gestion des capitaux

Le Régime définit ses capitaux comme ses actifs nets et dépôts des souscripteurs, ce qui représente principalement ses instruments financiers. L'objectif de GGAI en matière de placement est de protéger le capital et de fournir un taux de rendement positif pour le Régime.

### Gestion du risque

Dans le cours normal des affaires, le Régime peut être exposé à tout un éventail de risques associés aux instruments financiers. L'exposition du Régime à de tels risques est concentrée dans les placements détenus dans le portefeuille, qui sont fonction du risque du marché (lequel englobe le risque du taux d'intérêt et d'autres risques associés au cours), du risque de crédit et du risque d'illiquidité.

Les mesures de gestion du risque du Régime incluent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime. Le Régime gère l'impact de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du régime grâce à l'expertise de gestionnaires professionnels dont les services sont retenus et encadrés. Ces gestionnaires de placement surveillent constamment le positionnement du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements selon les contraintes de la politique de placement.

#### a) Risque de marché

##### i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du Régime sur les placements portant intérêt à cause de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les changements de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en appliquant des stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, et la sélection des secteurs d'activité et du crédit. Le risque associé aux fluctuations des taux d'intérêt pour l'encaisse et les placements à court terme est réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, les titres de créance à long terme détenus dans le Régime, selon l'échéance, s'établissent comme suit :

	2010	2009
Moins d'un an :	4,7 %	4,7 %
1 an à 3 ans :	9,7 %	33,4 %
3 an à 5 ans :	31,4 %	14,5 %
Plus de 5 ans :	54,2 %	47,4 %
	<hr/>	<hr/>
	100 %	100 %

Au 31 décembre 2010, la direction estime que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou baissé de 1 % (1 % en 2009), la valeur totale du portefeuille de placements aurait approximativement diminué de 19 447 000 \$

(14 600 000 \$ en 2009) ou augmenté de 22 771 000 \$ (16 000 000 \$ en 2009), respectivement. Ce changement de 1 % suppose un déplacement parallèle de la courbe de rendement, les autres variables demeurant constantes. En réalité, les résultats des opérations peuvent varier considérablement.

##### (ii) Autres risques de prix

Les autres risques de prix représentent le risque que la valeur d'un instrument financier subisse des fluctuations en fonction des changements des cours boursiers, à part le risque des taux d'intérêt, que ce soit le résultat de facteurs particuliers à un placement individuel ou à son émetteur ou le résultat de l'ensemble des facteurs influant sur les risques de prix. La catégorie d'actif la plus influencée par les autres risques de prix est celle des BCP, qui représentent 9,5 % (11,0 % en 2009) du portefeuille de placements. Le taux de rendement des BCP ne peut être déterminé avant l'échéance des titres, car il est lié à la performance de leur indice sous-jacent; le taux sera plutôt fonction du rendement de l'indice, à savoir à quel point il est positif ou négatif à la date d'échéance. Un rendement négatif se traduira par le remboursement du montant en capital seulement, qui est protégé par l'émetteur. Le risque est activement géré par des stratégies de sélection des titres et par la gestion dynamique de gestionnaires externes qui suivent des politiques de placement approuvées et des mandats de gestion.

Au 31 décembre 2010, si les prix d'indices sous-jacents avaient augmenté ou baissé de 1 %, les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou baissé de 1 094 000 \$ (563 000 \$ en 2009) approximativement. En réalité, les résultats des opérations peuvent varier considérablement.

##### (b) Risque de crédit

Le risque de crédit a trait à la capacité de l'émetteur de titres de créance de faire les

paiements d'intérêt et de rembourser le capital et le risque lié aux secteurs est fonction de l'exposition aux changements dans un secteur particulier - secteur industriel, commercial ou de services - en raison du niveau de concentration du portefeuille. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des titres de créance d'institutions financières et de sociétés canadiennes, qui constituent sa plus grande exposition au risque de crédit. Le Régime détient une concentration de placements dans les obligations de divers gouvernements et les obligations garanties par les gouvernements. Ces placements sont réputés être de qualité supérieure et représentent donc un risque de crédit modéré. L'ensemble de l'actif du Régime est exposé au risque de crédit.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, le risque de crédit du Régime lié aux titres de créance à long terme s'établit comme suit :

	2010	2009
AAAH/AAA/AH/AAL	57,1 %	58,3 %
AA/AH/A/BBH	33,1 %	33,6 %
Sans notation	9,8 %	8,1 %
<hr/>		
Total des titres de créance	100 %	100 %

Les notations ci-dessus ont été fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service (DBRS). Les BCP sont sans notation.

#### (c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. L'exposition du Régime au risque d'illiquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et les paiements d'aide aux études. Le Tableau 1 fournit de plus amples renseignements sur ces obligations ultérieures. L'échéance des autres passifs financiers arrive en moins d'un mois.

Afin d'atténuer ces risques, le Régime retient une encaisse suffisante et des positions de placement à court terme et investit principalement dans des titres échangés sur les marchés actifs et qui peuvent être vendus rapidement, dans le but de subvenir aux besoins de liquidités.

RÉGIME FIDUCIAIRE D'ÉPARGNE-ÉTUDES

GLOBAL

03624 (032511)